

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 48 | 48 | 32 | 37 |

N° 166/2017

OBJET : Dons en déchetteries

L'an deux mille dix-sept et le 11 juillet à 18h00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Serge MAGGILOLO, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, M. Jean-Claude ROUANE à M. Floréal MUNOZ, Mme Danielle TENSA à M. René AZEMA, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Nadia ESTANG,
 Messieurs Serge DEMANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

ABSENTS NON EXCUSES : Mesdames Carole LAFUSTE et Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU, Messieurs Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE et Régis GRANGE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Wilfrid PASQUET, Vice-Président en charge des déchetteries, expose que, dans le cadre du programme local de prévention des déchets, de nombreuses actions ont été mises en place, notamment la benne à remploi (convention de partenariat avec Emmaüs). Cette mesure donne satisfaction et permet de réaliser des économies sur le cout de transport et de traitement des déchets ainsi évités.

Le service déchets est régulièrement sollicité par des structures, associations ou artistes qui souhaiteraient pouvoir récupérer des « déchets » sans but lucratif et commercial.

Il est donc proposé aujourd'hui de prendre une délibération afin de mettre en place de façon règlementaire des récupérations spécifiques ponctuelles avant que les objets concernés ne soient jetés.

Il est proposé d'établir une convention avec chaque structure qui devra respecter le formalisme suivant :

- Les récupérations se font avec l'accord de l'administré qui s'apprête à se défaire de son objet et qui signe une acceptation de cession à titre gracieux avant de déposer son objet dans l'endroit qui sera dévolu à cet effet.
- Ces récupérations pourront être effectuées par le personnel de la déchetterie concernée (à préciser dans la convention) au moment de l'accueil ou par une personne de la structure (présente sur les lieux et assurée pour cela).
- Le matériel et les objets récupérés devront être évacués rapidement ou stockés en petite quantité dans un lieu approprié ne gênant pas le fonctionnement du service jusqu'à son enlèvement définitif.

Envoyé en préfecture le 17/07/2017

Reçu en préfecture le 17/07/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20170711-166_2017-DE

Une fois l'objet cédé, il devient la propriété de la structure, la Communauté de communes Lèze Ariège n'est alors plus responsable de ce déchet jusqu'à sa totale destruction.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

APPROUVE le principe des dons en déchetteries en faveur des organismes, associations et artistes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS